

Agenda 21 de la Commune d'Anderlecht

Axes d'amélioration de l'Agenda21 sur base des enjeux citoyens identifiés lors des ateliers participatifs

Version approuvée par le Collège en sa séance du mardi 29 mars 2011

Gouvernance

1. **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental.
2. **Amélioration de la transversalité** dans l'articulation des politiques communales mais aussi dans la collaboration des services communaux entre eux et avec les autres intervenants publics et privés.
3. **Optimisation des structures et des processus participatifs** impliquant les citoyens dans la planification et la gestion communale.
4. **Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques** auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement.

Environnement, Territoire & Mobilité

5. **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local** favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés.
6. **Reconnaissance et valorisation de la zone de Neerpede** comme espace rural de grande valeur paysagère, historique et naturelle d'intérêt régional présentant un potentiel pour le redéploiement du maraichage de proximité et des activités agricoles intégrées.
7. **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique.
8. **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle et en particulier les déplacements cyclistes.
9. **Aménagement de l'espace public favorisant la sécurité** des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite tout en développant de nouveaux lieux de convivialité.
10. **Dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords** en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique, de mobilité douce et d'activités de loisirs.

Social & Économie

11. **Multiplication et facilitation des occasions de brassage et d'échange** entre citoyens et autres usagers de la commune favorisant un meilleur « vivre ensemble ».
12. **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement** en particulier au niveau de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.
13. **Rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements existants**, public et privé, en particulier par la remise sur le marché locatif des logements insalubres.
14. **Augmentation de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et d'enseignement obligatoire** afin de répondre aux défis de la pression démographique.
15. **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté.
16. **Soutien au développement de circuits courts** de production et consommation locales en particulier dans le domaine de l'alimentation saine et équilibrée.
17. **Stimulation de la vitalité, de la qualité et de la diversité des commerces de proximité.**
18. **Valorisation des atouts historiques, culturels et naturels locaux** auprès des citoyens et des visiteurs tout en soutenant le développement d'une offre diversifiée d'hébergement touristique.